

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 687

11 avril 2011

SOMMAIRE

Adran S.A.	32976	Johanns & Cie S.à r.l.	32945
A.I.L. - Atelier Informatique Luxembourg S.à r.l.	32969	Johanns Immobilière S.A.	32946
Anthemios Patrimoine Ltd	32970	KR Fonds	32946
Caracol S.A.	32975	Loyalty Partner Holdings S.A.	32930
Cherry Estates SA	32947	Lux Services S.à r.l.	32946
De Beers	32950	Maciv Incorporation S.à r.l.	32970
Dome Finance S.à r.l.	32956	Maréchalerie Goedert S.à r.l.	32950
Dynvest Holding S.A.	32961	M.C. Consulting. S.à r.l.	32947
Dynvest Holding S.A.	32964	M.C. Consulting. S.à r.l.	32949
E.C.A. Program S.A. (Ltd)	32968	M.C. Consulting. S.à r.l.	32947
Energy Communication S.A.	32975	MEAG Luxembourg S.à r.l.	32950
Energy Overseas S.A.	32976	Melior SICAV	32950
Famigest Sàrl SPF	32969	Modèles Par Poste S.à r.l.	32954
Finaris S.A.	32946	Olio Finance S.A.	32956
Flexy S.à r.l.	32941	Oxara Italia S.à r.l.	32955
GE Intelligent Platforms Europe S.A.	32942	Oxara Italia S.à r.l.	32954
Gotim Holding S.A.	32961	Partners Group Global Value SICAV	32955
GOTIM Spf S.A.	32961	Prognosis Business Center S.A.	32955
Grissin S.A.	32943	Prognosis Business Center S.A.	32955
Hauffels Audit S.à r.l.	32942	Punto d'Oro S.à r.l.	32955
HC Investissements SDH S.à r.l.	32969	Scuderia Cavallino Pazzo S.A.	32960
Immocap S.A.	32942	Stalban S.A.	32960
Immocap S.A.	32943	Syre One S.A.	32960
Indaba Boutique s.à r.l.	32943	Tabacs-Pressé S.A.	32960
Intelsat Intermediate Holding Company S.A.	32944	Tagus Re S.A.	32961
Investment and Tecnologi S.A.	32943	Téléphone Services S.à r.l.	32964
Investment and Tecnologi S.A.	32945	Worldwide Communication Group S.à r.l.	32965
Jaoui S.A.	32965	Worldwide Communication Sàrl	32969

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A., société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.640, incorporated pursuant to a notarial deed on 7 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), under number n°39 dated 6 January 2006. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time, pursuant to a notarial deed on 27 January 2011, not yet published in the Memorial.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valerie-Anne BASTIAN, employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending its purpose.

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to fully restate the articles of incorporation of the Company without amending its purpose, so that these articles shall forthwith read as follows:

Art. 1. Form and Name. It exists a public limited liability company (société anonyme) under the name "LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A." (the "Company") which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Niederanven by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

2.3. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of its affiliates, and to render any assistance to its affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.3. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at two million seventy-one thousand eight hundred and fifty-six Euro (EUR 2,071,856.-) divided into one million thirty thousand nine hundred and twenty-eight (1,030,928) ordinary shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each (the "Ordinary Shares") and five thousand (5,000) preferred ordinary shares with a par value of two Euro (EUR 2.-) each (the "Preferred Ordinary Shares" and together with the Ordinary Shares, the "Shares" and each a "Share").

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 88,772.- (eighty-eight thousand seven hundred and seventy-two Euro). The authorised share capital may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of shareholders in the manner required for the amendment of the Articles. Within the limits of the authorised share capital and subject to the conditions set out under article 5.4, the share capital may be increased at the initiative of the board of directors from time to time, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Ordinary Shares, it being understood that (i) the authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the shareholders dated June 13, 2007, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the general meeting of the shareholders and (ii) the board of directors may cancel the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Ordinary Shares created pursuant to article 5.4..

5.4 The board of directors is authorised to issue warrants entitling its holders to subscribe for up to 44,386 (forty-four thousand three hundred eighty-six) new Ordinary Shares of EUR 2 (two Euros) each for a total amount of EUR 88,772 (eighty-eight thousand seven hundred seventy-two Euros), to be issued by the Company. The new Ordinary Shares shall have the same rights as the existing Ordinary Shares. The other terms and conditions of the warrants shall be determined by the board of directors. The board of directors is specially authorised to issue such warrants without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the warrants.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of Shares will be established by the entry in the shareholders' register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

6.4. A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share, including for purposes of voting, dividend and other payment rights.

6.5. Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single Shares or certificates representing two or more Shares.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company. Such declaration of transfer must be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Monday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each Share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting. Votes cast shall not include votes attaching to Shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

9.4. Except as otherwise required by these Articles, an extraordinary general meeting of the shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda of the extraordinary general meeting indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing as his proxy another person who needs not to be a shareholder. The appointment of a proxy shall be given in writing, and sent whether in original, by telefax, cable, telegram or by any other means of communication including email guaranteeing the authenticity of the document and enabling the shareholder giving the proxy to be identified.

9.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications whereby all participants in the meeting can hear and speak to each other, and properly deliberate. Shareholders participating in a meeting by such means shall be deemed present for purposes of quorum and majority calculation.

9.8. Where all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The members of the board of directors need not to be shareholders of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the "Representative"). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if she/he was performing such director's mandate in her/his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The members of the board of directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine their number, remuneration and term in office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of the meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least three (3) days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company. The notice of the meeting shall be given by letter, fax, electronic mail or by any other communication means guaranteeing the authenticity of the document and the identification of the person who is the author and executor of the document.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by a consent in writing (whether in original or by email, fax, cable or telegram) of each member of the board of directors of the Company or at the relevant board of director's meeting in person or by a duly authorised representative. A separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing in writing another director as his or her proxy. Such appointment must be given in writing and sent whether in original or by email, fax, cable or telegram, provided that any given member of the board of directors may not represent more than one of his or her colleagues. The representative shall be designated in the same manner as required for notices of a meeting. The mandate shall be valid for one meeting only and, where appropriate, for any postponement thereof or every further meeting having the same agenda.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communication whereby all participants in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate. A person thus participating shall be deemed to be personally present at the meeting for quorum and voting purposes. Unless otherwise provided by the Law, such board of directors' meeting shall be valid and effective regardless of the number of directors (or their duly appointed representatives) that are physically present in the same place. Meetings so held shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors of the Company who participate in the proceedings of a meeting of the board of directors by such means shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

11.7. The board of directors of the Company may deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a simple majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In no event shall the chairman of the meeting have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution which together constitute the minutes of such resolutions. The resolutions thus taken may be evidenced by letter, telefax or by any other means of communication guaranteeing the authenticity of the document and the identity of the member of the board of directors who executed the document.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers. The board of directors of the Company is authorised, by passing appropriate resolutions adopted in compliance with these Articles and without prior authorisation of the general meeting of the shareholders, to delegate to one or more directors, officers, managers or other agents (each a “Managing Director”) the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto. A Managing Director needs not to be a shareholder.

Art. 15. Binding signatures.

15.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of any two directors of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated.

15.2. Insofar as the daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of the person appointed in accordance with article 14 of these Articles, if any.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director’s interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

16.4. Article 16.3. does not apply if the relevant transaction(s)/operation(s) are made in the normal course of business of the Company and entered into on arm’s length terms.

Art. 17. Statutory auditor.

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d’entreprises agréés). The approved statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The approved statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The approved statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1. The profits in respect of a financial year shall, after deduction of general and operating expenses, depreciations and other charges, constitute the net profits of the company in respect of that period.

19.2 From the annual net profits of the Company determined under article 19.1, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

19.3 The net profits after any allocation under article 19.2 shall be available for distribution as set out in remainder of this article.

19.4 To the extent that funds or assets are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the board of directors may propose that such available funds or assets for remittance be distributed in cash or in kind (i) to the Ordinary Shareholders and (ii) to the holders of Preferred Ordinary Shares, in case of the Ordinary Shares pro rata to the number of Shares held by the Ordinary Shareholders and in case of the Preferred Ordinary Shares pursuant to the specific terms of Article 19.5, by virtue of the rights attached to the relevant Shares, as dividends or distribution of issue premium or other reserves, if any, or repayment of capital or a capital reduction, provided that the board of directors may only propose paying a dividend or distribution, on the Preferred Ordinary Shares if at the same time proportionate payment is made to the holders of the preferred equity certificates.

19.5 Any distributions shall be made as follows:

19.5.1 firstly to the holders of Preferred Ordinary Shares (including the successors in title to the Shares subscribed by Metro AG, Alexander Rittweger and Professor Dr. h.c. Roland Berger) in an amount equal to 9.375 p.a.% (compounded

annually as at 31 December in each year) of the Market Value of the Contribution, as defined in article 19.6, made on such Preferred Ordinary Share; and

19.5.2 secondly the remaining profits shall be allocated between the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings in the Company.

19.6 For the purpose of this Article 19 “Market Value of the Contribution” means for each shareholder the market value ascribed to the contribution of the LPH Shares on the Funding Date, whereby “Funding Date” means September 30, 2005, as follows:

(a) for those 101 Preferred Ordinary Shares issued to Metro AG on the Funding Date EUR 13,014,000 in total;

(b) for those 223 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to Alexander Rittweger EUR 28,706,325 in total;

(c) for those 76 Preferred Ordinary Shares issued on the Funding Date to Professor Dr. h.c. Roland Berger EUR 9,747,475 in total.

19.7 In the event of any liquidation or winding up of the Company and to the extent legally permissible, it is intended that, save to the extent the shareholders may agree otherwise, the proceeds of liquidation be applied to instruments issued by the Company as follows:

19.7.1 firstly, all debt instruments, issued by the Company shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, *pari passu*) and *pari passu* between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,

19.7.2 secondly, all preferred equity certificates issued by the Company, shall be fully repaid *pari passu* between such certificates and in accordance with their terms and *pari passu* between the holders of a particular issue of certificates, including in each case all accrued but unpaid yield,

19.7.3 thirdly, all Preferred Ordinary Shares issued by the Company on the Funding Date, shall be fully repaid *pari passu* between the holders of such Preferred Ordinary Shares, in an amount equal to the Market Value of the Contribution for those shares together with all accrued but unpaid dividends,

19.7.4 fourthly, any Shares bearing a preference other than those referenced pursuant to article 19.7.3 above issued by the Company shall be fully repaid in the order of preference under the articles and *pari passu* between the holders of a particular class of such shares, including in each case all accrued but unpaid dividends,

19.7.5 fifthly, any other equity securities (other than Ordinary Shares) issued and then any share premium or payment to capital reserves made by a shareholder in the Company in respect of a Share shall be returned to that shareholder (or its successor in title to such share) as the case may be,

19.7.6 finally the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Ordinary Shares pro rata to their shareholdings thereof, provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under articles 19.7.1, 19.7.2, 19.7.3, 19.7.4 or 19.7.5 they shall be paid to the relevant persons entitled thereto pro rata to their entitlements under that article.

19.8 The board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LOYALTY PARTNER HOLDINGS S.A., société anonyme ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.640, constituée suivant acte notarié en date du 7 septembre 2005, dont les statuts sont publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

sous le numéro 39 daté du 6 janvier 2006 (le "Mémorial". Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte notarié du 27 janvier 2011, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la société sans en modifier son objet social.

2. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société sans en modifier son objet social, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination sociale LOYALTY PARTNER HOLINGS S.A. (la «Société») laquelle sera régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand Duché du Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Niederanven par décision du conseil d'administration.

2.2 Des succursales, des filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

2.3. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège social.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires de la société prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

4.2. La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Actions de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

4.3. En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut.

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions soixante et onze mille huit cent cinquante-six euros (EUR2.071.856,-) représenté par: un million trente mille neuf cent vingt-huit (1.030.928) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune (les "Actions Ordinaires") et cinq mille (5.000) actions ordinaires préférentielles ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2.) chacune (les "Actions Ordinaires Préférentielles" et ensemble avec les Actions Ordinaires, les "Actions" et chacune d'elles, une "Action").

5.2. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

5.3 La Société a un capital social non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 88.772,- (quatre-vingt huit mille sept cent soixante-douze) euros. Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts. Dans les limites du capital autorisé et soumis aux conditions de l'article 5.4, le capital souscrit de la Société peut être augmenter sur initiative du conseil d'administration à tout moment, avec ou sans émission de prime d'émission, en conformité avec les dispositions ci-après par la création de nouvelles Actions Ordinaires, il est entendu que (i) l'autorisation expira cinq années suivant la publication de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juin 2007, mais qu'à la fin de cette période quinquennale, une nouvelle autorisation devra être accordée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires et (ii) le conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription préférentiel pour la souscription d'Actions Ordinaires émises en conformité avec les dispositions de l'article 5.4.

5.4 Le conseil d'administration est autorisé à émettre des warrants conférant à leurs détenteurs la possibilité de souscrire un maximum de 44,386 (quarante-quatre million trois cent quatre vingt six) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune à émettre par la Société, pour un montant total de EUR 88,772,- (quatre-vingt-huit mille sept cent soixante douze euros). Les nouvelles Actions Ordinaires auront les mêmes droits que les Actions Ordinaires Existantes. Les autres termes des warrants seront fixés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est notamment autorisé à émettre de tels warrants sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel pour la souscription et l'acquisition de tels warrants.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions seront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société est maintenu au siège social de la Société, où il pourra être examiné par chaque actionnaire. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, son domicile, le nombre d'actions qu'il détient, les montants payés pour chaque actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les Actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces Actions.

6.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi.

6.4. Une Actions peut être inscrite au nom de plusieurs personnes pour autant que tous les détenteurs de cette Action notifie la Société par écrit de la personne étant à considérer comme leur représentant; la Société traitera ce représentant comme si il était le détenteur de l'Action en question, et ce pour les besoins notamment des droits de vote, paiement de dividende ou de tout autre droit.

6.5 Les Actions peuvent être représentées, sur volonté de leurs détenteurs, par des certificats représentant une Action ou par des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

Art. 7. Le transfert d'Actions. Le transfert des Actions nominatives devra s'effectuer par une déclaration de transfert inscrite au registre des Actionnaires, daté et signé par le cédant et le cédé ou par toute personne possédant un pouvoir

de représentation pour procéder à un tel acte. Le transfert devra aussi s'effectuer par la délivrance d'un certificat représentant l'Action à la Société, dûment endossé par le cédé.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, en conformité avec la Loi, à Luxembourg au siège social de la Société ou à autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social de la Société spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10 heures chaque année. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut être tenue à l'étranger si, à la discrétion de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateur, de l'avis du conseil d'administration de la Société, des circonstances exceptionnelles, le requiert.

8.4. Les autres assemblées des actionnaires de la Société pourront être tenues à tout lieu et date stipulés dans la convocation d'une telle assemblée.

Art. 9. Convocation, Quorum et Procurations.

9.1. Le quorum et les délais requis par la Loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées générales des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

9.2. Chaque Action donne droit à une voix.

9.3. Sauf stipulations contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions prises en assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants. Les votes prépondérants ne devront pas inclure les Actions des actionnaires n'ayant pas pris part au vote, s'étant abstenu ou ayant retourné une vote blanc ou invalide.

9.4. Sauf stipulations contraires de la loi ou des statuts, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les dispositions des statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les propositions de modifications des Statuts.

9.5. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.6. Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire. La nomination de ce mandataire peut être donnée par écrit et retourné en original, par fax, par télégramme, par télex ou par tout autre moyen de communication incluant les courriels garantissant l'authenticité du document et établissant l'identité de l'actionnaire accordant un tel mandat.

9.7. Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels tous les participants à l'assemblée générale peuvent entendre et parler aux autres participants et délibérer. Les actionnaires participant à l'assemblée générale par de tels moyens sont considérés comme présents à l'assemblée générale pour les besoins de la détermination des seuils de quorum et majorité.

9.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 10. Administration de la Société.

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. Les administrateurs seront désignés pour une période de six ans maximum et sont ré-éligibles. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur (la Personne Morale), celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale (le Représentant). Le Représentant est sujet aux mêmes conditions et obligations, et encourt les mêmes responsabilités, que si ce dernier avait été nommé lui-même administrateur, sans préjudice aucun de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale peut révoquer le Représentant à condition qu'un nouveau représentant soit nommé concomitamment.

10.2. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre des administrateurs, leur rémunération et les termes de leur mandat. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. Dans l'hypothèse d'une vacance de poste d'administrateur pour cause de décès, retraite ou toutes autres raisons, les membres du conseil d'administration qui restent en place pourront élire, à la majorité, un nouvel administrateur pour suppléer à cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres, un président et peut aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la Société.

11.2. Le conseil d'administration de la Société se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation qui doit être, en principe, à Luxembourg.

11.3. La convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration de la Société devra être adressée aux administrateurs au moins trois jours en avance de la date de la réunion prévue, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances devra être expliquée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du conseil d'administration de la Société. La convocation à la réunion peut être donnée par lettre, fax, courriels ou par tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et établissant l'identité de l'auteur ou du signataire de ce document.

11.4. Une convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés durant la réunion et s'ils précisent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à la convocation écrite par accord écrit (soit en original, par téléfax, câble, télégramme ou télex) de chaque administrateur de la Société, ou en personne lors de la tenue de la réunion du conseil d'administration ou par un représentant dûment autorisé. Une convocation écrite ne sera pas nécessaire pour les réunions du conseil d'administration qui sont tenues aux heures et lieux indiqués dans l'agenda adopté par décision du conseil d'administration lors d'une réunion antérieure.

11.5. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. Cette nomination doit être donnée par écrit et envoyée en original ou par téléfax, câble, télégramme ou télex, pour autant que n'importe quel administrateur puisse représenter un ou plusieurs de ses collègues administrateur. Le représentant sera nommée dans les mêmes conditions requises pour les convocations à la réunion. Un tel mandat sera valable pour une réunion seulement et quand nécessaire, pour tout report de la réunion ou tout autre réunion ayant le même agenda.

11.6. Chaque administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication en vertu duquel les personnes participants à cette réunion peuvent entendre et se parler entre elles ainsi que délibérer valablement. Une participation à cette réunion par le biais de tel moyen technique sera assimilé à une présence physique de la personne à cette réunion pour la détermination des seuils de quorum et majorité. A moins qu'il en soit convenu autrement par la Loi, ces réunions du conseil d'administration seront valables et effectives et ce en dépit du nombre d'administrateurs (ou leur représentant dûment nommés) présents physiquement en un même endroit. De telles réunions sont alors considérées comme ayant été tenues au siège social de la Société. Les Administrateurs de la Société participant à une telle réunion devront alors ratifier leur vote en signant une copie du procès verbal de la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société peut délibérer et/ou agir valablement, uniquement si au moins la moitié des administrateurs de la Société est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration de la Société. Les résolutions seront prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés à une réunion. Le président du conseil d'administration n'a pas de vote prépondérant.

11.8. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul ou plusieurs copies de résolutions identiques qui constitueront alors les minutes de telles résolutions. Les résolutions ainsi prises peuvent être documentées par lettre, téléfax ou par tout autre moyen de communication garantissant l'authenticité du document et l'identité des membres du conseil d'administration.

Art. 12. Procès verbaux des assemblées du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de toutes réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui préside une telle réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Des copies et des extraits de tels procès-verbaux peuvent être produites en justice ou autrement et seront signés par le secrétaire, le cas échéant, ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de signature. Le conseil d'administration de la Société est autorisé, en prenant les résolutions appropriées en accord avec les Statuts, de nommer une personne, soit administrateur ou non (l'«Administrateur Délégué»), en vue de réaliser des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société et de représenter la Société à cet égard. L'Administrateur Délégué ne sera pas forcément un des actionnaires de la Société.

Art. 15. Signature.

15.1. La Société sera liée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique ou conjointe de toute autre personne à qui il a été donné une procuration spéciale par le conseil d'administration.

15.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature unifiée de la personne nommée en accord avec l'article 14 des Statuts si tel est le cas.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et tout autre société ou firme n'est affecté ou annulé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de la Société soient aussi administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de l'autre société ou firme.

16.2. Tout administrateur ou cadre supérieur de la Société qui officie comme administrateur, collaborateur, cadre supérieur ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société entre en relation contractuelle ou d'une autre manière entre en relation d'affaire n'est pas - du simple fait de cette connexion avec cette autre société ou firme -- interdit de délibérer et de voter ou d'agir sur tout domaine ayant trait à ladite relation contractuelle ou d'affaire.

16.3. Dans l'hypothèse où un quelconque administrateur de la Société a un intérêt personnel ou opposé dans toute transaction dans laquelle la Société est impliquée, ledit administrateur doit dévoiler au conseil d'administration de la Société cet intérêt personnel ou opposé et est interdit de délibérer et de voter sur ladite transaction et cette même transaction ainsi que l'intérêt afférant dudit administrateur seront énoncés à la prochaine assemblée générale du/des actionnaire(s) de la Société qui ratifiera ladite transaction.

16.4. L'article 17.3 ne s'applique pas lorsque les transactions ou opérations sont effectuées dans le cours normal des activités de la Société et sont passées à des conditions commerciales normales.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et sont ré-éligibles.

17.2. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et les conditions de leur mandat. Les commissaires aux comptes peuvent être révoqués de leur fonction à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires de la Société avec ou sans raison.

Art. 18. Année comptable. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Les bénéfices bruts de la Société déclarés dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et des dépenses représentent le bénéfice net de la Société en ce qui concerne cette période.

19.2 Du bénéfice net de la Société déterminé sous l'Article 19.1, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette répartition cesse d'être effectuée aussitôt et aussi longtemps que cette réserve équivaut à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'affirmé à l'Article 5 ou que cette réserve a été augmentée ou réduite de temps en temps.

19.3 Après toute allocation prévue à l'Article 19.2, les bénéfices seront disponibles pour distribution tel que prévu dans le reste de cet Article 19.

19.4 Dans la mesure où les fonds ou actifs sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans la mesure requise par la loi et par ces Statuts, le conseil d'administration peut proposer que ces fonds disponibles ou actifs pour remise soient distribués en numéraire ou en nature: (i) aux détenteurs des Actions Ordinaires et (ii) aux détenteurs d'Actions Ordinaires Préférentielles, dans le cas d'Actions Ordinaires au prorata du nombre d'Actions détenues par les Actionnaires Ordinaires, et dans le cas d'Actions Ordinaires Préférentielles conformément aux termes spécifiques de l'Article 19.5 en vertu des droits attachés à leurs Actions en question, comme dividendes ou distribution de prime d'émission ou autres réserves, si applicable, ou remboursement du capital ou une réduction de capital, à la condition que le Conseil d'Administration peut seulement proposer de payer un dividende ou une distribution, sur les Actions Ordinaires Préférentielles si au même moment un paiement proportionnel est fait aux détenteurs des «preferred equity certificates».

19.5 Toute distribution pourra être faite comme suit:

19.5.1 en premier lieu aux détenteurs d'Actions Ordinaires Préférentielles (y compris les successeurs attirés pour les Actions souscrites par Metro AG, Alexander Rittweger and professor Dr. h.c. Roland Berger) pour un montant égal à 9,375% par an (accru annuellement au 31 décembre de chaque année) de la Valeur du Marché de l'Apport faite sur cette Part Sociale Ordinaire Préférentielle; et

19.5.2 en second lieu les profits restant doivent être répartis entre les détenteurs de Actions Ordinaires au prorata de leur actionariat dans la Société.

19.6 Aux fins de cet Article 19:

19.6.1 «Valeur du Marché de l'Apport» signifie pour chaque Actionnaire la valeur du marché attribuée à l'apport des Actions LPH à la Date du Financement comme suit:

(a) pour ces 101 Actions Ordinaires Préférentielles émises à Metro AG à la Date de Financement 13.014.000 euros au total;

(b) pour ces Actions Ordinaires Préférentielles émises à Alexander Rittweger à la Date de Financement 28.706.325 euros au total;

(c) pour ces Actions Ordinaires Préférentielles émises à Dr. h.c. Roland Berger à la Date de Financement 9.747.475 euros au total.

19.7. En cas de liquidation ou clôture de liquidation de la Société et dans la mesure légalement permise, il est entendu que, sauf dans la mesure où les actionnaires peuvent s'accorder autrement, les produits de la liquidation sont appliqués aux instruments émis par la Société comme il suit:

19.7.1. en premier lieu, toutes dettes d'instruments, émises par la Société devront être remboursées dans l'ordre de priorité spécifié pour ces instruments (celui-ci échouant, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'instruments particuliers, y inclus dans chaque cas des intérêts augmentés mais impayés;

19.7.2. en second lieu, tous les «preferred equity certificates» émis par la Société, devront entièrement être remboursés pari passu entre ces certificats et en conformité avec leurs termes et pari passu entre les détenteurs d'une émission particulière de certificats, y compris dans chaque cas des taux augmentés mais impayés;

19.7.3. en troisième lieu, toutes les Actions Ordinaires Préférentielles émises par la Société à la Date de Financement seront entièrement remboursées pari passu entre les détenteurs de ces Actions Ordinaires Préférentielles, dans un montant égal à la valeur du Marché de l'Apport pour ces Actions ensemble avec tous les dividendes augmentés mais impayés;

19.7.4. en quatrième lieu, toutes les Actions portant une préférence autre que celle référencée conformément à l'Article 19.7.3 ci-dessus émises par la Société doivent être entièrement remboursées dans l'ordre de préférence indiqué sans les Statuts et pari passu entre les détenteurs d'une catégorie particulière d'actions, y compris dans chaque cas tous les dividendes augmentés mais impayés;

19.7.5. en cinquième lieu, tout autre titre participatif (autre que des Actions Ordinaires) émis et toute prime d'émission ou paiement aux réserves de capital fait par un Actionnaire dans la Société en ce qui concerne une part Sociale sera retournée à cet Actionnaire ou à son successeur attributaire de cette Part Sociale) comme ce peut être le cas;

19.7.6. En dernier lieu les produits de la liquidation restant seront distribués parmi les détenteurs des Actions Ordinaires au prorata de leur actionnariat; à la condition que dans la mesure où les produits ne seraient pas suffisants pour tous les paiements dus sous les Articles 19.7.1, 19.7.2, 19.7.3, 19.7.4 ou 19.7.5 ils seront payés aux personnes en question concernées au prorata de leurs droits sous cet Article.

19.8. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément à la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Loi applicable. Toutes circonstances non prévues par les présents Statuts seront déterminées en vertu de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 mars 2011. Relation: EAC/2011/2937. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011047432/668.

(110053656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Flexy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011028956/13.

(110034230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

GE Intelligent Platforms Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.114.

La Société, soumise au droit luxembourgeois, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire résident alors à Mersch, en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 311 du 8 avril 2005 alors dénommée "GE Fanuc Automation Solutions Europe S.A."

Les statuts de la Société ont été successivement modifiés suivant acte reçus par le notaire susmentionné, alors de résidence à Mersch et ensuite à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 377 du 26 avril 2005, en date du 15 février 2005, publié au Mémorial C numéro 194 du 4 mars 2005 et en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C numéro 2914 du 14 décembre 2007. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par actes notariés de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 670 du 30 mars 2010, en date du 13 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1867 du 10 septembre 2010.

Les comptes et les annexes de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011028958/21.

(110034227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Hauffels Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour HAUFFELS AUDIT s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028960/13.

(110034037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour: IMMOCAP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011028961/15.

(110034005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2011028959/11.

(110033984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Immocap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 79.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour: IMMOCAP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011028962/15.

(110034007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Indaba Boutique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, Op Feileschter.
R.C.S. Luxembourg B 138.029.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour INDABA-BOUTIQUE s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028963/13.

(110034044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 63.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 FEV. 2011.

Pour: INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011028964/15.

(110034001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.957.

Rectificatif du dépôt du 18 janvier 2011 sous la référence L-110011065

In the year two thousand and eleven, on the first day of the month of April,
Before Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Flavien Bachabi, Business Executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Intelsat Intermediate Holding Company S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 149.957 (the "Company"), represented by Maître Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decisions of the delegate dated 12 January 2011 (the "Delegate Decision"), a copy of which shall remain attached hereto to be registered with the present deed.

In order to rectify an error which occurred in the deed of record passed in front of the undersigned notary on 14 January 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 136 on 24 January 2011 (the "Deed").

The appearing party declared and requested the notary to state as follows:

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that a clerical error occurred in the resolution "(C) Consequential Amendment of the Company's Articles" of the Deed which shall be rectified by replacing the amount of four billion five hundred and ninety-seven million USDollars (USD4,597,000,000) by seven billion three hundred twenty-eight million USDollars (USD7,328,000,000) so as to read as follows:

"Further to the issues of Beneficiary Certificates pursuant to the Delegate Decisions, the articles are amended as follows:

Article 9.1 is amended to read as follows:

" **9.1.** In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to five billion (5,000,000,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue (the "Authorised BCs"). An amount of seven billion three hundred twenty-eight million USDollars (USD7,328,000,000) has been transferred to the BC Reserve and the Company has, in addition to its issued share capital and Shares, issued eleven million six hundred and six thousand three hundred and fifteen (11,606,315) Beneficiary Certificates (included in the authorised Beneficiary Certificates above), not forming part of the share capital of the Company.

The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised and may from time to time issue the Authorised BCs and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders or BC Holders."

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg-City, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'avril,

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Flavien Bachabi, Business Executive, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Intelsat Intermediate Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 149.957, représentée par Maître Sascha Nolte, maître en droit, en vertu des décisions du délégué du 12 janvier 2011 (les «Décisions du Délégué»), une copie desquelles restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Afin de rectifier une erreur qui s'est produite dans l'acte de constat passé pardevant le notaire soussigné le 14 janvier 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 136 le 24 janvier 2011 (l'«Acte»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante, agissant ès qualité, a déclaré et requis le notaire d'acter qu'une erreur s'est produite dans la résolution «(C) Modification subséquente des Statuts de la Société» de l'Acte, laquelle doit être rectifiée en remplaçant le montant de quatre milliards cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions de dollars US (USD 4.597.000.000) par sept milliards trois cent vingt-huit millions de dollars US (USD 7.328.000.000), qui aura la teneur suivante:

«En conséquence des émissions de Titres Bénéficiaires en vertu des Décisions du Délégué, les statuts sont modifiés comme suit:

« 9.1. En plus du capital social, une réserve spéciale (la «BC Réserve») a été créée et un maximum de cinq milliards (5.000.000.000) Titres Bénéficiaires, qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société, ont été autorisées pour émission (les «TB Autorisés»). Un montant de sept milliards trois cent vingt-huit millions de dollars US (USD 7.328.000.000) a été transféré à la BC Réserve et la Société a émis, en plus de son capital social émis et de ses Actions, onze millions six cent six mille trois cent quinze (11.606.315) Titres Bénéficiaires (compris dans les Titres Bénéficiaires autorisés ci-dessus), qui ne font pas partie du capital social de la Société. Le Conseil d'Administration, ou tout(tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a été autorisé à, et peut émettre de temps à autre des TB Autorisés et procéder aux allocations à la BC Réserve y relative en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peut déterminer en toute discrétion sans réserver de droits préférentiels de souscription aux actionnaires ou BC Détenteurs existants.»»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. NOLTE, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 04 avril 2011. Relation: GRE/2011/1320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 06 avril 2011.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2011048098/89.

(110054436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

Investment and Tecnologi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 FEV. 2011.

Pour: INVESTMENT AND TECNOLOGI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Lionel ARGENCE-LAFON

Référence de publication: 2011028965/15.

(110034003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Johanns & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich),

R.C.S. Luxembourg B 47.392.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.
Pour *Johanns & Cie s.à r.l.*
World Hopper s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011028967/13.

(110034109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Johanns Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.583.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.
Pour *JOHANNIS IMMOBILIERE S.A.*
World Hopper s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011028968/13.

(110034085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Les comptes annuels au 31.8.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Thomas Amend / Roman Mertes

Référence de publication: 2011028969/11.

(110034380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Lux Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 87.808.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011028972/10.

(110034276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Finaris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS
Administrateur

Référence de publication: 2011028955/11.

(110033898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 34.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028973/10.

(110034287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 34.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028974/10.

(110034288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.111.

In the year two thousand ten, on the thirtieth of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Blossom Group Investments Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered address at Woodbourne Hall, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Here duly represented by Mr Patrick VAN HEES, lawyer, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Acting of sole shareholder of the public limited liability company "CHERRY ESTATES SA", a société anonyme, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg companies and trade register at section B under number 147.111, incorporated by deed of the undersigned notary dated on 19 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1482 of 31 July, 2009 (the "Company"), exercising the powers devolved to the Extraordinary General Meeting.

The appearing person requests the notary to act that:

All the 3,100 (three thousand and one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Deletion of the nominal value of the shares.
- 2) Conversion of the company's corporate capital currency into GBP at the conversion rate agreed of 1.- EUR = 0.848485 GBP.
- 3) Increase of the subscribed capital of the company by GBP 169,697 by issue of 20,000 shares without indication of nominal value.
- 4) Amendment of article 5, first sentence, of the articles of incorporation, to read as follows:
"Art. 5. The subscribed capital of the company is set at GBP 196,000 (one hundred ninety-six thousand Pounds Sterling) divided into 23,100 (twenty-three thousand one hundred) shares without indication of nominal value."

After the foregoing was approved, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The sole shareholder decides to delete the nominal value of the shares.

Second resolution:

The sole shareholder decides to convert the company's corporate capital currency into Great Britain Pounds (GBP) at the conversion rate agreed of 1.- EUR = 0.848485 GBP.

Third resolution:

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by GBP 169,697 (one hundred sixty-nine thousand six hundred and ninety-seven Great Britain Pounds) to raise it from GBP 26,303 (twenty-six thousand three hundred and three Pounds Sterling) to GBP 196,000 (one hundred ninety-six thousand Pounds Sterling) by issue of 20,000 (twenty thousand) shares without indication of nominal value.

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe to all the 20,000 (twenty thousand) shares the issue of which has been here-above decided, and to fully pay them up in cash.

The evidence of the payment is given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend the first sentence of article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

"Art. 5. The subscribed capital of the company is set at GBP 196,000 (one hundred ninety-six thousand Pounds Sterling) divided into 23,100 (twenty-three thousand one hundred) shares without indication of nominal value."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred and twenty Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit une traduction en langue française:

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Blossom Group Investments Ltd., une société constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social est établi à Woodbourne Hall, Road Town, Tortola.

Ici représentée par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Agissant en qualité d'actionnaire unique de la société anonyme «CHERRY ESTATES S.A.», société anonyme dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 147.111, constituée par acte du notaire soussigné en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C n° 1482 du 31 juillet 2009 (la «Société») et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le comparant requiert le notaire d'acter que:

Toutes les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Conversion de la devise d'expression du capital social en GBP au taux de conversion conventionnel de 1,- EUR = 0,848485 GBP.

3) Augmentation du capital social de GBP 169.697 par émission de 20.000 actions sans indication de valeur nominale.

4) Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à GBP 196.000 (cent quatre-vingt-seize mille livres sterling), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) actions sans indication de valeur nominale.»

Ces faits exposés, les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de supprimer l'indication de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de convertir la devise d'expression du capital social en GBP au taux de conversion conventionnel de 1,- EUR = 0,848485 GBP.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de GBP 169.697,- (cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling) pour le porter de GBP 26.303,- (vingt-six mille trois cent trois livres sterling) à GBP 196.000 (cent quatre-vingt-seize mille livres sterling), par émission de 20.000 (vingt mille) actions sans indication de valeur nominale.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique déclare souscrire toutes les 20.000 (vingt mille) actions dont l'émission a été décidée ci-avant, et les libérer intégralement en numéraire.

La preuve de la libération est apportée au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à GBP 196.000 (cent quatre-vingt-seize mille livres sterling), représenté par 23.100 (vingt-trois mille cent) actions sans indication de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent vingt euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. VAN HEES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/470. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009111/128.

(110011052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 34.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028975/10.

(110034291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Maréchalerie Goedert S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 29, Hierheck.
R.C.S. Luxembourg B 100.194.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour Maréchalerie Goedert s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028976/13.

(110034082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 127.482.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/02/2011.

MEAG Luxembourg S.à r.l.

Harald Lechner / Sandra Müller

Référence de publication: 2011028977/12.

(110034002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Melior SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 79.553.

Le Rapport Annuel au 30 Septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011028978/12.

(110034124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

De Beers, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.985.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78.985, incorporated originally under the denomination of "DE BEERS INVESTMENTS", pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated November 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°417 of June 7, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated March 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 926 of May 4, 2010.

The meeting begins, Mr Eric Caverhill, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Deman Smit, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that out of the one hundred and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (126.666.670) A shares, the twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12.666.667) B shares, the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares, the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme A shares and the ten thousand five hundred and twenty (10,520) Scheme B shares, all of them having a par value of two United States Dollars (US\$ 2) each, representing the entire capital of two hundred and eighty-seven million two hundred and seventy-four thousand seven hundred and twenty-four United States Dollars (US\$ 287,274,724), the one hundred and twenty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and seventy (126.666.670) A voting shares, the twelve million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (12.666.667) B voting shares, the four million two hundred and eighty-two thousand nine hundred and eighty-five (4,282,985) non voting preference shares as well as eight thousand five hundred and fourteen (8,514) Scheme A voting shares and eight thousand five hundred and fourteen (8,514) Scheme B voting shares are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

(i) To consider the declaration of a preference dividend of US\$ 3.75 per share on the preference shares in respect of the eighteen month period ending on 31 December 2010, amounting to US\$ 16,061,193.75, as recommended by the directors of the Company;

(ii) To sanction the payment of the above preference dividend on 31 December 2010, a date earlier than that provided for in the Company's Articles of Incorporation, to coincide with the final mandatory redemption of the outstanding 4,282,985 preference shares;

(iii) To cancel the outstanding 4,282,985 preference shares issued by the Company following their mandatory redemption on 31 December 2010, and to amend the Company's Articles of Incorporation accordingly;

(iv) To cancel the 100 participation certificates issued by the Company following their redemption on 31 December 2010;

(v) To amend and restate the Company's Articles of Incorporation by deleting all references to the preference shares and participation certificates; and

(vi) To approve the determination of an increase in the level of Directors' fees payable to non-executive directors with effect from 1 January 2011. Directors' fees have not been revised since 2002 and following a review of market practice the Company's Remuneration Committee has recommended an increase in the current annual director's fees from US\$ 50,000 to US\$ 70,000, and an increase in the fee paid to the Chairman from US\$ 75,000 to US\$ 150,000.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves that a preference dividend equivalent to 10 per cent per annum on the amount of the Liquidation Amount (US\$25.00) in respect of each preference share for the eighteen month period from 1 July 2009 to 31 December 2010 (equivalent to a dividend of US\$ 3.75 per share), amounting in aggregate to US\$ 16,061,193.75, and which would be funded out of reserves of the Company, be hereby declared to the holders of the preference shares registered as such in the books of the Company on 31 December 2010; and

that, subject to the passing of Resolution No. 2 below, such preference dividend be payable out of the reserves of the Company on Friday, 31 December 2010 to the holders of the preference shares registered as such in the books of the Company on 31 December 2010.

Second resolution

The General Meeting resolves that the payment date of the preference dividend for the eighteen month period to 31 December 2010 to be declared in terms of Resolution No. 1 above, which would in terms of the Company's Articles of Incorporation only be payable five business days after the date on which the annual accounts are approved by shareholders in General Meeting on 23 March 2011, be brought forward to 31 December 2010 in order to permit the payment of the preference dividend on the same date that the outstanding preference shares are redeemed in terms of the Company's Articles of Incorporation.

Third resolution

The General Meeting resolves that, subject to the third and final mandatory redemption of the preference shares on 31 December 2010 in terms of the Company's Articles of Incorporation, and the payment of the preference dividend to be declared in terms of Resolution No. 1 above:

1. the outstanding 4,282,985 10% Cumulative Redeemable Preference Shares of US\$2.00 each in the issued capital of the Company be cancelled with effect from 31 December 2010;

2. the authorised preference share capital of the Company amounting to US\$34,263,880.00 be reduced to zero, and that such reduction be effected by cancelling the authorized seventeen million one hundred and thirty one thousand nine hundred and forty (17,131,940) 10% Cumulative Redeemable Preference Shares of US\$ 2.00 each; and

3. the Company's Articles of Incorporation be amended accordingly.

Fourth resolution

The General Meeting resolves that, subject to the redemption of the participation certificates on 31 December 2010 in terms of the Company's Articles of Incorporation, the 100 participation certificates be cancelled with effect from that date.

Fifth resolution

The General Meeting resolves that, following the successful redemption and cancellation of both the outstanding 4,282,985 10% Cumulative Redeemable Preference Shares of US\$ 2.00 each in the capital of the Company and the outstanding 100 participation certificates issued by the Company, and subject to the unanimous consent of the Shareholders in terms of clause 9.4(f) of the Shareholder's Agreement relating to DB Investments dated 30 January 2002, the Company's Articles of Incorporation be restated to remove all references to 'preference shares' and 'participation certificates' from the Articles.

Sixth resolution

The General Meeting resolves that, in terms of Article 22.1 of the Company's Articles of Incorporation, and with effect from 1 January 2011, the non-executive directors be paid out of the funds of the Company by way of remuneration for their services, a fee at the rate of US\$ 70,000 each per annum, and the Chairman (nonexecutive) at the rate of US\$ 150,000 per annum.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "De Beers", R.C.S. Luxembourg B 78.985, constituée originellement sous la dénomination de "DE BEERS INVESTMENTS", suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 417 du 7 juin 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 17 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 926 du 4 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Caverhill, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Deman Smit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du Bureau que sur les cent vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-dix (126.666.670) actions A, les douze millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) actions B et les quatre millions deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.282.985) actions préférentielles sans droit de vote de même que les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions Système A et les dix mille cinq cent vingt (10.520) actions Système B, toutes d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis (US\$ 2) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quatre-vingt-sept millions deux cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-quatre dollars des Etats-Unis (US\$ 287.274.724), les cent vingt-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept (126.666.667) d'actions A avec droit de vote, les douze millions six cent

soixante-six mille six cent soixante-sept (12.666.667) d'actions B avec droit de vote, les quatre million deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq (4.282.985) actions préférentielles sans droit de vote, ainsi que huit mille cinq cent quatorze (8,514) actions Système A avec droit de vote et huit mille huit cent quatorze (8,514) actions Système B avec droit de vote sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

(i) De considérer la déclaration d'un dividende préférentiel de 3.75 dollars des Etats-Unis par action sur les actions préférentielles à l'égard de la période de dix-huit mois se terminant le 31 décembre 2010, un montant de 16,061,193.75 dollars des Etats-Unis, tel que recommandé par les directeurs de la société;

(ii) D'approuver le paiement du dividende préférentiel ci-dessus le 31 décembre 2010, une date antérieure à celle prévue dans les Statuts de la Société, afin de coïncider avec la rédemption finale obligatoire de la circulation de 4,282,985 actions préférentielles;

(iii) Pour annuler la circulation de 4,282,985 actions de préférentielles émises par la Société suite à leur rachat obligatoire le 31 décembre 2010, et de modifier les Statuts de la Société en conséquence;

(iv) Pour annuler les 100 bons de participation émis par la Société suite à leur rachat le 31 décembre 2010;

(v) Pour modifier et reformuler les Statuts de la Société en supprimant toute référence aux actions préférentielles et des bons de participation; et

(vi) D'approuver la détermination d'une augmentation au niveau des honoraires de directeurs payables aux directeurs non exécutif avec effet au 1^{er} janvier 2011. Les honoraires des directeurs n'ont pas été révisés depuis 2002 et après un examen des pratiques de marché, le comité de rémunération de la société a recommandé une augmentation des actuels honoraires de directeur de 50,000 dollars des Etats-Unis à 70,000 dollars des Etats-Unis, et une augmentation de la redevance versée au président de 75,000 dollars des Etats-Unis à 150,000 dollars des Etats-Unis.

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée passe, après délibération, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide qu'un dividende équivalent à 10 pour cent par an sur le montant de la liquidation (25.00 dollars des Etats-Unis) à l'égard de chaque action préférentielle pour la période de dix-huit mois à partir du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010 (équivalent à un dividende de 3.75 dollars des Etats-Unis par action), au montant total de 16,061,193.75 dollars des Etats-Unis, et qui serait financé par des réserves de la Société, être déclaré aux détenteurs d'actions préférentielles inscrits comme tel dans les registres de la Société au 31 décembre 2010.

Que sous réserve de l'adoption de la résolution n° 2 ci-dessous, ce dividende préférentiel sera payable à même les réserves de la Société, le vendredi 31 décembre 2010 aux détenteurs d'actions préférentielles inscrits comme tels dans les registres de la Société le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que, la date du paiement du dividende préférentiel pour la période de dix-huit mois au 31 décembre 2010 a être déclaré en terme de la résolution n° 1 ci-dessus, ce qui en terme de Statuts de la Société ne sont plus que de cinq jours ouvrables après la date dont les comptes annuels sont approuvés par les actionnaires réunis en assemblée générale le 23 mars 2011, soit avancé au 31 décembre 2010 afin de permettre le paiement du dividende préférentiel à la même date que les actions préférentielles en circulation sont rachetées en termes de Statuts de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide que, le troisième et dernier rachat obligatoire des actions préférentielles le 31 décembre 2010 en terme des Statuts de la Société, et le paiement du dividende préférentiel soient déclarés en termes de la Résolution N° 1 ci-dessus:

1 Les 4,282,985 actions 10% cumulatives rachetables préférentielles de 2.00 dollars des Etats-Unis chacune dans le capital émis de la Société seront annulés avec effet à partir du 31 décembre 2010.

2 Le capital autorisé d'actions préférentielles de la Société d'un montant de 34,263,880.00 dollars des Etats-Unis soit réduit à zéro et que cette réduction soit effectuée par l'annulation de l'autorisation de dix-sept millions cent trente et un mille neuf cent quarante (17,131,940) de 10% rachetables à dividende cumulative d'actions privilégiées de 2.00 dollars des Etats-Unis chacune; et

3 Les statuts de la Société seront modifiés en conséquence.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide que, sous réserve du rachat du bon de participation, le 31 décembre 2010 en termes de Statuts de la Société, les 100 certificats de participation seront annulés avec effet à partir de cette date.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide que, après le rachat réussi et l'annulation de 4,282,985 Actions non émises Cumulatives Remboursables Préférentielles de 10% de 2.00 dollars des Etats-Unis chacune dans le capital de la Société et les 100 certificats de participation non émis publiés par la Société et soumis au consentement unanime des Actionnaires en termes de la clause 9.4 (f) de l'Accord de l'Actionnaire touchant DB Investments en date du 30 janvier 2002, les Statuts de la Société seront répétés pour enlever toutes les références aux actions préférentielles et les certificats de participation des Articles.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide que, en termes de l'Article 22.1 des Statuts de la Société et avec effet au 1^{er} janvier 2011, les directeurs non exécutif seront payés des fonds de la Société par le moyen de la rémunération pour leurs services, des honoraires au taux de 70,000 dollars des Etats-Unis chacun par an et le Président (non-exécutif) au taux de 150,000 dollars des Etats-Unis par an.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

En foi de quoi nous, le notaire instrumentant, avons passé et apposé notre signature à Luxembourg-Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date d'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Caverhill, R. Thill, D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58292. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009129/214.

(110010736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

M.P.P., Modèles Par Poste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 165, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 25.078.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour M.P.P., Modèles Par Poste s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028979/13.

(110034045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011028980/13.

(110034311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Oxara Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.462.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011028981/13.

(110034314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Partners Group Global Value SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.171.

—
Les Comptes Annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 24 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011028983/10.

(110033930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Punto d'Oro S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 121, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 136.317.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011028984/11.

(110033913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Prognosis Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.645.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028986/10.

(110034283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Prognosis Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.645.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028987/10.

(110034285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour OLIO FINANCE S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028982/13.

(110034090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Dome Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.305.764,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before us Maître Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dome Capital S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124 842,

hereby represented by Me François Pfister, attorney at law, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Dome Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.843, incorporated pursuant to a deed drawn up by Me. Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 May 2007, number 801, page 38402 (the "Company").

III. The Company's articles (the "Articles") have been amended by a deed of Me. Paul Bettingen, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, of 24 December 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 789, page 38402, dated 10 April 2009.

IV. The Company's Articles have last been amended by a deed of the notary Me Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, of 5 October 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2282, page 109522, dated 20 November 2009.

V. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred seventy-two British Pounds Sterling (GBP 3,772.-) so as to bring the share capital from its current amount of one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,301,992.-) represented by one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two (1,301,992) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one million three hundred five thousand seven hundred sixty-four British Pounds Sterling (GBP 1,305,764.-) represented by one million three hundred five thousand seven hundred sixtyfour (1,305,764) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each;

2. To issue, with payment of a total share premium of three hundred seventy-three thousand four hundred fifteen British Pounds Sterling (GBP 373,415.-), three thousand seven hundred seventy-two (3,772) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase (the "New Shares");

3. To accept the subscription of the New Shares by Dome Capital S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124 842 (the "Sole Shareholder"), with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-three thousand four hundred fifteen British Pounds Sterling (GBP 373,415.-), by a contribution in kind consisting of a contribution of a receivable of a total amount of three hundred seventy-seven thousand one hundred eighty-seven British Pounds Sterling (GBP 377,187.-) (the "Receivable"), and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder;

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Company's Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3); and

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three thousand seven hundred seventy-two British Pounds Sterling (GBP 3,772.-) so as to bring the share capital from its current amount of one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two British Pounds Sterling (GBP 1,301,992.-) represented by one million three hundred one thousand nine hundred ninety-two (1,301,992) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, to one million three hundred five thousand seven hundred sixty-four British Pounds Sterling (GBP 1,305,764.-) represented by one million three hundred five thousand seven hundred sixty-four (1,305,764) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of three hundred seventy-three thousand four hundred fifteen British Pounds Sterling (GBP 373,415.-), three thousand seven hundred seventy-two (3,772) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder resolving on the proposed share capital increase.

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Shares, with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventy-three thousand four hundred fifteen British Pounds Sterling (GBP 373,415.-), and to make payment in full for such New Shares by a contribution in kind consisting of the Receivable (the "Contribution"), as further described in a report of the board of managers of the Company dated 29th December 2010 (the "Company's Report").

The Company's Report valued the Contribution at three hundred seventyseven thousand one hundred eighty-seven British Pounds Sterling (GBP 377,187.-).

This Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated here above DECLARES that the Contribution contributed in kind is free of any lien and that there exist no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Sole Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of three thousand seven hundred seventy-two (3,772) new shares, each having a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) by the Sole Shareholder with payment of a share premium in a total amount of three hundred seventythree thousand four hundred fifteen British Pounds Sterling (GBP 373,415.-) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of the Contribution to the Company, and to allocate these three thousand seven hundred seventy-two (3,772) new shares to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 -Subscribed and paid up capital

The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred five thousand seven hundred sixty-four British Pounds Sterling (GBP 1,305,764.-) represented by one million three hundred five thousand seven hundred sixtyfour (1,305,764) shares with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Dome Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124 842,

ici représentée par Me François Pfister, Avocat, avec adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Dome Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124 843, constituée par acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2007, numéro 801, page 38402 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés par acte de Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 avril 2009, numéro 789, page 38402.

IV. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2009, numéro 2282, page 109522.

V. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 3.772,-) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingtdouze Livres Sterling (GBP 1.301.992,-) représenté par un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.301.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Livres Sterlings (GBP 1.305.764,-) représenté par un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre (1.305.764) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune;

2. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-treize mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 373.415,-), de trois mille sept cent soixante-douze (3.772) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée (les «Nouvelles Parts Sociales»);

3. Acceptation de la souscription des Nouvelles Parts Sociales, par Dome Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 124 842 (l'«Associé Unique»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-treize mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 373.415,-), par apport en nature d'une créance d'un montant total de trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 377.187,-) (la "Créance") et allocation de ces nouvelles parts Sociales à l'Associé Unique;

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3);et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille sept cent soixante-douze Livres Sterling (GBP 3.772,-) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze Livres Sterling (GBP 1.301.992,-) représenté par un million trois cent un mille neuf cent quatre-vingt-douze (1.301.992) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, à un montant de un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Livres Sterlings (GBP 1.305.764,-) représenté par un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre (1.305.764) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission totale de trois cent soixante-treize mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 373.415,-), trois mille sept cent soixante-douze (3.772) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'Associé Unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription / Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-treize mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 373.415,-) et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par apport en nature de la Créance (l'"Apport") tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté 29 décembre 2010 (le «Rapport de la Société»).

Le Rapport de la Société a évalué l'Apport à un montant de trois cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-sept Livres Sterling (GBP 377.187,-).

Le dit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété par l'Associé Unique de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de trois mille sept cent soixante-douze (3.772) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, par l'Associé Unique, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trois cent soixante-treize mille quatre cent quinze Livres Sterling (GBP 373.415,-) et d'accepter de libérer entièrement chaque nouvelle part sociale par apport en nature consistant en l'Apport à la Société, et d'attribuer ces trois mille sept cent soixante-douze (3.772) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre Livres Sterlings (GBP 1.305.764,-) représenté par un million trois cent cinq mille sept cent soixante-quatre (1.305.764) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Pfister et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2011. Relation: LAC/2011/1223. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009130/217.

(110010794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Scuderia Cavallino Pazzo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.638.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028991/10.

(110034386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Stalban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 38.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028994/10.

(110034116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Syre One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.919.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour SYRE ONE S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011028997/13.

(110034031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Tabacs-Pressé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.
Pour Tabacs - Presse S.A.
World Hopper s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011028998/13.

(110034093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société TAGUS RE S.A.
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2011028999/12.

(110034270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Dynvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 97.863.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011029000/10.

(110034391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

**GOTIM Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Gotim Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.608.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "GOTIM HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 20.608, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 du 24 septembre 1983, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par assemblée générale tenue sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1787 du 17 décembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Nicole HENOUMONT, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions sur les vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de sept cent huit mille euros (708.000.- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signée «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Suppression du mot «holding» et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;
- 3) Changement de la dénomination de la société de «GOTIM HOLDING S.A.» en «GOTIM Spf S.A.» et, en conséquence, modification de l'article 1^{er} des statuts;
- 4) Modification de l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales;
- 5) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

- 6) Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;
- 7) Introduction des dispositions légales relative aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6 et 9 des statuts afin de les adapter à l'actionnariat unique;
- 8) Suppression à l'article 13 des statuts des mots: «et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre» et modification de la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 14.30 heures;
- 9) Suppression à l'article 14 des statuts des mots: «exceptionnellement l'exercice qui commencera le premier juin mil neuf cent quatre-vingt-dix finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix».

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familial de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «GOTIM HOLDING S.A.» en «GOTIM Spf S.A.» et, en conséquence, de modifier l'article 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tout ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société de gestion de patrimoine familiale (Spf) luxembourgeoise, dénommée «GOTIM Spf S.A.»»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société relatif au transfert du siège social pour les mettre en conformité avec les dispositions légales, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts de manière à autoriser la société à procéder au rachat de ses propres actions et, en conséquence l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent huit mille euros (EUR 708.000.-) représenté par vingt-sept mille cinq cents (27.500) actions sans désignation de valeur nominale.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire les dispositions légales relatives aux sociétés ayant un actionnaire unique et, en conséquence de modifier les articles 6 et 9 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.»

« **Art. 9.** La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Huitième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer les mots: «et pour la première fois en l'an mil neuf cent quatre-vingt-quatre» à l'article 13 des statuts et de modifier la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

En conséquence, l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'Assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville du Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Neuvième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer à l'article 14 des statuts les mots suivants: «exceptionnellement l'exercice qui commencera le premier juin mil neuf cent quatre-vingt-dix finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix». En conséquence, l'article 14 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ces derniers ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, N. Hénoumont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/965. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009193/164.

(110010866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Dynvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.863.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011029001/10.

(110034396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Téléphone Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 44.152.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 25/02/2011.

Pour TELEPHONE SERVICES s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011029002/13.

(110034040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Worldwide Communication Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 134.542.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029008/10.

(110034278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Jaoui S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 36.489.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "JAOUI S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 36489, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, notary then residing in Luxembourg, on the 12th of March 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 351 of the 27th of September 1991,

and whose articles of association have been lastly amended pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on the 7th of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2940 of the 18th of December 2007.

The Meeting is chaired by Mr. Mathieu GANGLOFF, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Sandrine GONRY, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Sophie THEISEN, private employee, professionally residing in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Abandon of the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929 and transformation of the Company into fully taxable company of financial participation, with effect on today's date;

2. Amendment of article 1 of the by-laws;

3. Subsequent amendment of the Company's purpose in order to give article 3 of the by-laws the following wording:

" Art. 3. Objects.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law.

The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

4. Amendment of article 27 of the by-laws;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to abandon the statute of holding company governed by the law of July 31st, 1929 and to transform the Company into a fully taxable company of financial participation, with effect on today's date.

Second resolution

The Meeting decides to amend article 1 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 1. Statutes and Name.** There exists a joint stock corporation ("société anonyme") called "JAOUI S.A." (the "Company")."

Third resolution

The Meeting decides to modify the purpose of the Company and to adopt in consequence for article 3 of the articles of association the wording as reproduced under point 3) of the agenda.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 27 of the by-laws in order to give it the following wording:

" **Art. 27. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "JAOUIS.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 36489, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître AndréJean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 351 du 27 septembre 1991,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2940 du 18 décembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine GONRY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie THEISEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet en date de ce jour;

2. Modification de l'article 1 des statuts;

3. Modification subséquente de l'objet de la Société afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social."

4. Modification de l'article 27 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de publication.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet en date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Statuts et Dénomination.** Il existe une société anonyme dénommée "JAOUI S.A." (la "Société")."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 27. Dispositions Légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF, S. GONRY, S. THEISEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009239/195.

(110010812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

E.C.A. Program S.A. (Ltd), Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.728.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société

E.C.A. Program S.A. (Ltd)

Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 131.728.

et domiciliée au 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

- La société MONTEREY AUDIT Sàrl ayant son siège social au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, dénonce son mandat de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 3 février 2011.
Philippe GAIN
Gérant

Référence de publication: 2011029046/16.

(110033926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

A.I.L. - Atelier Informatique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 49A, rue de Savelborn.
R.C.S. Luxembourg B 106.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011029017/10.

(110033788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Famigest Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 143.250.

—
Extrait du procès-verbal

Il résulte du procès verbal du 31 décembre 2010 que:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 220, rue de Rollingergrund L- 2441 Luxembourg

C.marques.

Référence de publication: 2011029060/13.

(110034271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

HC Investissements SDH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.120.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2011.

Saphia Boudjani.

Référence de publication: 2011029142/11.

(110034963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

Worldwide Communication Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 68.298.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029009/10.

(110034280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Anthemios Patrimoine Ltd, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.069.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Je soussigné Ludovic Aubert, Directeur de la société ANTHEMIOS PATRIMOINE LTD immatriculée à Londres (enregistrée au registre Companies House au N°: 7531767) souhaite créer une succursale de la société ANTHEMIOS PATRIMOINE LTD au 11 avenue de la Gare L - 1611 Luxembourg.

Cette succursale aura pour objet le commerce. La date de démarrage de l'activité est prévue pour le 21/02/2011.

Le représentant de la succursale au Grand Duché de Luxembourg sera Monsieur Ludovic Aubert.

Ludovic Aubert

Directeur

Référence de publication: 2011029019/15.

(110033571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

Maciv Incorporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 158.157.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of January,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

THERE APPEARED:

Mr. José Miguel Almeida Sousa Ferreira, company director, born in Valongo (Portugal) on June 9, 1973, residing 74, Maryon road, London SE7 8DL;

Mrs. Agata Ferreira, solicitor, born in Sosnowiec (Poland) on November 12, 1976, residing 74, Maryon road, London SE7 8DL;

Both here represented by Mr. Philippe Vanderhoven, with professional address at L-4963 Clemency, 9, Rue Basse, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loan receivables and other securities and receivables of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream) or any entity as the Company may deem fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Maciv Incorporation S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Clemency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500-) represented by one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euros (EUR 125,-) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company’s year starts on the first of January and ends on the 31 December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash as follows:

- Mr. José Miguel Almeida Sousa Ferreira: 50 %
- Mrs. Agata Ferreira: 50 % ,

so that the amount of EUR 12.500,- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros.

Resolutions of the shareholders

- 1) The Company will be administered by the following manager:
- Mr. José Miguel Almeida Sousa Ferreira.
- 2) The address of the corporation is set in L-4963 Clemency, 9, Rue Basse.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

- Monsieur José Miguel Almeida Sousa Ferreira, administrateur de sociétés, né à Valongo (Portugal), le 9 juin 1973;
- Madame Agata Ferreira, avocate, née à Sosnowiec (Pologne), le 12 novembre 1976;

ici représentés par Monsieur Philippe Vanderhoven, résidant professionnellement 9, Rue Basse à L-4963 Clemency en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, instruments de dettes, créances de prêt, et autres titres et créances de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par voie de prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris à des sociétés mères ou à des sociétés soeurs) ou toute autre société que la Société juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans y être limités, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Maciv Incorporation S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Clemency.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12,500,-) représenté par cent (100,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces ainsi qu'il suit:

- Monsieur José Miguel Almeida Sousa Ferreira: 50 %
- Madame Agata Ferreira: 50 %

de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros.

Décision des associés

- 1) La Société est administrée par le gérant suivant:
 - Monsieur José Miguel Almeida Sousa Ferreira.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-4963 Clemency, 9, Rue Basse.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. VANDERHOVEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2160. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009282/273.

(110010641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Energy Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.443.

Le Bilan au 31.12.2009 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/02/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029051/10.

(110034104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Caracol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 53.468.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

«IFM TRUST NZ LTD», une société ayant son siège social Level 9, Clarendon Tower, cnr Worcester Street & Oxford Terrace, Christchurch, New Zealand, agissant en sa qualité de Trustee de «THE SMM KOALA NZ TRUST»

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé le 22 décembre 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «CARACOL S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53 468, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 décembre 1995, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 131 du 15 mars 1996.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant décision des actionnaires de la Société prise en assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé à la date du 27 juillet 2001; un extrait de ladite assemblée générale sous seing privé en date du 27 juillet 2001, fut publié au Mémorial le 29 avril 2002, sous le numéro 661 et page 31 689.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève, après cette assemblée du 27 juillet 2001, à cinquante-quatre mille huit cent deux euros (54'802.- EUR) divisé en cent six (106) actions d'une valeur nominale de cinq cent dix-sept euros (517.- EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société «CARACOL S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «CARACOL S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, ou, le cas échéant, le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. ERK, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17022. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011009894/56.

(110011337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Energy Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 103.146.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/02/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011029053/10.

(110034097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

Adran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011029192/9.

(110035765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.
